



## REGLEMENT D'INSCRIPTION 2021-2022

Lorsque vous vous abonnez à Yoga Flow avec un abonnement annuel, votre inscription vaut pour l'année entière (jusqu'au 10 juillet). Elle n'est pas fractionnable au trimestre et ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf cas particulier (voir politique de remboursement).

### planning

Les cours seront dispensés à compter du lundi 20 septembre 2021 selon le planning présenté sur le site internet [www.yogaflowwithremy.com](http://www.yogaflowwithremy.com).

Yoga Flow se réserve le droit de modifier ou changer le programme de cours en fonction des inscriptions et des imprévus (par exemple, accessibilité à la salle, confinement ou état de santé d'un encadrant). Dans la mesure du possible, une solution de remplacement vous sera proposée (cours proposé durant les vacances scolaires, cours en Visio via ZOOM). Ces modifications ne peuvent donner lieu à remboursement.

Des créneaux seront éventuellement rajoutés en fonction de la demande, ou annulés s'il n'y a pas suffisamment d'inscrits. Dans ce cas, nous vous proposerons de basculer sur un autre créneau ou de vous rembourser l'abonnement.

### participation aux cours

Merci de vous présenter au studio 10-15 minutes avant le début du cours. L'accès au studio sera fermé une fois que le cours commence - il est de votre responsabilité de prévoir une marge suffisante afin d'arriver à l'heure.

Les cours auxquels vous ne pouvez pas assister ne sont rattrapables que si vous en faites la demande à l'association via mail ([contact@yogaflowwithremy.com](mailto:contact@yogaflowwithremy.com)) au moins 24h à l'avance (avant vendredi midi pour les cours du lundi), et qu'une place est disponible sur le créneau de remplacement.

### remboursement d'abonnement

Toute adhésion ou cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement, sauf :

- Pour raison médicale, sur justificatif fourni par un médecin. Le justificatif devra :
  - Indiquer le jour de début de l'incapacité de pratique et sa durée. Seule la durée de la période indiquée par le justificatif sera prise en compte pour un remboursement.

- être fourni dans le mois suivant l'arrêt afin d'obtenir un remboursement couvrant toute la période indiquée par le justificatif. Dans le cas où le justificatif est fourni hors délais, le remboursement débutera à date de réception du justificatif et s'entendra au maximum à la fin de la période indiquée.
  - Dans le cas d'un prolongement de l'incapacité au-delà de celle initialement indiquée, un deuxième justificatif devra être fourni afin d'envisager un remboursement.
  - Dans le cas où la période d'incapacité de pratique s'entendrait au-delà de la période couverte par l'abonnement, un justificatif devra être fourni après la date de fin afin d'obtenir un remboursement.
  - Aucun remboursement ne sera fait dans le cas où le justificatif indique une incapacité de pratique débutant à une date hors période couverte par l'abonnement.
- Pour déménagement hors département uniquement, sur présentation d'un justificatif de domicile au nom de l'abonné et daté. Le justificatif doit être fourni dans le mois suivant l'arrêt afin d'obtenir un remboursement débutant à la date indiquée sur le justificatif. Dans le cas où le justificatif est fourni hors délais, le remboursement débutera à date de réception du justificatif.

Dans les deux cas cités ci-avant, les justificatifs devront être fournis durant la période couverte par l'adhésion (du 1er septembre au 31 août) et les remboursements seront calculés au prorata de l'année écoulée. Aucun délai de remboursement n'est donné, le Bureau effectuera le remboursement en fonction de sa capacité d'action et de la bonne réception de l'ensemble des différents justificatifs attendus.

## décharge de responsabilité

Je suis conscient que la pratique du yoga inclut des mouvements physiques. Je certifie ne pas me connaître à ce jour de contre-indication de santé à la pratique du yoga. J'assume donc l'entière responsabilité de respecter mes propres limites et je ne tiendrai pas pour responsable Yoga Flow Association, ses professeurs ou assistants en cas de blessures.

Je m'engage à dire à un professeur si je ne souhaite pas qu'il m'ajuste, ou si un ajustement ne me semble pas approprié, gênant ou désagréable.

Je m'engage à informer mon professeur systématiquement au début du cours en cas de blessure, de problème de santé ou de grossesse.

J'accepte aussi de ne pas tenir pour responsable Yoga Flow Association et ses professeurs en cas de vol ou de perte de mes effets personnels.

Je décharge et libère totalement et d'une manière indéterminée Yoga Flow Association et ses représentants de tout dommage de quelques natures que ce soit soutenu par moi ou par d'autres en rapport avec ma présence ou ma participation aux activités proposées. Je m'engage à prendre en charge toutes dépenses de quelques natures que ce soit engagées à cette occasion.

En validant votre paiement d'abonnement annuel, vous confirmez avoir lu et accepté notre règlement d'inscription.